



**Sgen-CFDT des Pays de Loire**  
9, place de la Gare de l'Etat, case postale n°9  
44276 Nantes Cedex 2  
Téléphone : 02 51 83 29 30  
sgen@cfdtantes.org  
<http://www.sgencfdtnantes.org>

**Déclaration du Sgen-CFDT**  
au CDEN de Loire-Atlantique du 12 juin 2019

Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental,  
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Le CDEN d'aujourd'hui se tient quelques jours après la circulaire de rentrée 2019. C'est une fois encore la priorité nationale qui se traduit dans cette circulaire, réduisant l'acquisition du socle commun aux seuls apprentissages fondamentaux. Celle-ci impose des pratiques pédagogiques, particulièrement en classe de GS, CP et de CE1, centrées uniquement sur l'apprentissage du français et des mathématiques. La note impose le contenu des formations, les supports, multiplie les visites des inspecteurs de circonscription, les évaluations nationales.

On est bien loin dans cette note, de l'école de la confiance envers les personnels et les partenaires !

De plus l'exigence d'assiduité dès 3 ans, est conditionnée aux moyens matériels et humains mis en œuvre pour assurer de bonnes conditions de scolarisation. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui en école maternelle avec des seuils toujours aussi élevés. Notre demande récurrente sur la maternelle est légitime car aujourd'hui l'écart de seuils avec l'élémentaire ne se justifie plus et se justifiera encore moins avec l'école obligatoire à 3 ans.

Localement le Sgen-CFDT rappelle la dotation de 47 postes en comparaison de la prévision en hausse de 88 élèves. Cependant il n'est plus possible de prendre en compte le P/E de façon global sans une analyse plus fine particulièrement depuis le dispositif CP et CE1 à 12 en éducation prioritaire.

Nous formulons quelques constats et demandes lors de cette seconde étape de carte scolaire:

**Pour la majorité des écoles**, il n'y aura pas d'amélioration avec des seuils inchangés. ... Même si nous prenons note de quelques réponses favorables à nos demandes lors du CTSD hier après-midi.

Nous dénonçons l'utilisation du **dispositif « Plus de maîtres que de classes »** comme réservoir de postes. Vous faites le choix d'installer un dispositif départemental « CP

accompagné » à hauteur de 23 postes pour limiter cet impact. Nous en prenons acte même si celui-ci ne permettra pas la même autonomie pour les équipes enseignantes. De plus des écoles ont été oubliées, perdant l'enseignant supplémentaire sans aucune explication. (Nous avons cité en exemples au CTSD, l'école du Soleil Levant à Saint-Herblain, et l'école Maneyrol à Frossay, ...)

**La seconde phase de carte scolaire se déroule dans un climat détérioré suite à la mise en place forcée du Mouvement des personnels pour la rentrée 2019.** Ce bouleversement de dernière minute et cette impréparation sont ressentis comme une dégradation dans la qualité d'affectation des personnels sans parler d'un irrespect de tous les personnels administratifs et des autres partenaires. Le changement de règles sans période transitoire est insupportable. Notre fédération continuera d'agir auprès des services du ministère. Localement nos revendications restent les mêmes. La bienveillance au sujet des demandes de révision d'affectation est alors indispensable dans ce contexte. Les conséquences seraient nombreuses pour les conditions de travail des personnels ainsi que pour le bon fonctionnement pédagogique des écoles.

Pour le Sgen-CFDT, **l'école inclusive** est une chance pour tous mais il faut en garantir les moyens de mise en œuvre. Les équipes pédagogiques doivent s'étoffer et être pluri professionnelles : enseignants, enseignants spécialisés, psychologue, médecin, infirmière et infirmier, éducateur-trice-s, accompagnants AESH formés et avec un réel statut ... La formation initiale et continue de tous les personnels doit s'étoffer et inclure notamment le handicap et le travail d'équipe. Les besoins sont importants pour les enseignants référents (1 seul poste attaché à la DSDEN n'est pas suffisant), pour le dispositif allophone et pour les RASED souvent incomplets... Nous tenons à rappeler que l'école inclusive ne s'arrête pas à l'école et se poursuit en collège et en lycée où les équipes pédagogiques ont les mêmes besoins que leurs collègues du primaire.

Quelques soient les élèves accueillis en collèges ou lycées, les équipes pédagogiques peuvent s'appuyer sur l'équipe vie scolaire des établissements. Vous annonciez lors du CTSD du 24 janvier 2019 une hausse de 942 élèves en collège et la création de 20 divisions, « hausse démographique durablement installée » selon vos termes. Pourtant lors du CTSD du 11 juin, dans les documents remis sur table, la dotation supplémentaire en Assistants d'Education n'est que de 4 postes, bien peu pour faire face à la hausse démographique durablement installée.

Pour finir, nous souhaiterions connaître l'état d'avancement des réflexions et concertations entre les différents acteurs concernant la sectorisation des collèges de Rezé, commune touchée par la hausse démographique.